

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 février 2021

Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, F.BENEDIC, J.P.JEROME, M.AUBRY, A.PARISOT, J.F.MAURICE, E.MAURICE, C.HENNEQUIN, T.JEANCOLAS, P.MASSON, T.CARDOSO, G.JOLY, C.GIGNEY, S.HUMBERT, J.C.HOFFMANN, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes et MM. A.THOUVENIN (pouvoir à J.F.MAURICE), R.DIECKMANN (pouvoir à F.DREVET), T.THOMAS Thierry (pouvoir à F.DREVET), N.BIETTE (pouvoir à A.PARISOT), C.ADELBRECHT (pouvoir à J.C.HOFFMANN)

Absents : Mmes et M. V.AUBRY, E.VOGEL, D.CLAUDIC

Secrétaire de séance : Mme F.BENEDIC

Monsieur le Maire propose que la séance se déroule à huis clos du fait de la crise sanitaire actuelle, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE.

16) CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 EUR. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 3 voix contre ; **DÉCIDE** :

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

- **Score Gissler** : 1A
- **Montant du contrat de prêt** : 1 000 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : 20 ans
- **Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2041. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- **Montant** : 1 000 000,00 EUR
- **Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/04/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
- **Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 0,82 %
- **Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle
- **Mode d'amortissement** : constant
- **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission : **commission d'engagement** : 0,07 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

17) OPERATION REFECTION DES COURTS DE TENNIS

Considérant la délibération n° DE-2021-009 relative à la création de l'opération rénovation du terrain de tennis de la commune déléguée de Bains-les-Bains ; Entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant la nécessité de procéder à une réfection lourde des deux courts de tennis à savoir, celui de Bains-les-Bains et celui de La Haye/Harsault ; Considérant le montant estimé des travaux qui s'élève à 55 264.32 € ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ANNULE** la délibération n° DE-2021-009 relative à la création de l'opération rénovation du terrain de tennis de la commune déléguée de Bains-les-Bains ; **CREE** l'opération "réfection des courts de tennis" ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire à cette opération d'un montant de 56 000 € ; **PRECISE** que suite à la rencontre avec Monsieur le Maire de la commune de La Haye, une participation sous forme de fonds de concours, égale à 1/3 du solde du montant des travaux du court de tennis La Haye/Harsault une fois déduites les subventions, le FCTVA, voire autres financements annexes pourrait être versée à la commune de La Vôge-les-Bains ; le Conseil Municipal de la commune de La Haye devant prochainement se prononcer à ce propos ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ; **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

LA VÔGE-LES-BAINS, le 24 février 2021

Le Maire,

Frédéric DREVET